

n° **30**  
mai 2017



▶ À LA UNE

À LA UNE ▶ 1-5

ACTUALITÉS ▶ 6-7

AGENDA ▶ 8-10

À LIRE/À VOIR ▶ 11-12



## Propriété industrielle\* : des enjeux importants pour les PME

La propriété industrielle (PI) a pour objet la protection et la valorisation des inventions, des innovations et des créations. Elle comprend notamment les brevets, les marques, les dessins et modèles industriels et les indications géographiques. Dans un environnement concurrentiel et mondialisé, où l'investissement immatériel dépasse en valeur l'investissement matériel, elle joue un rôle croissant dans les processus d'innovation et pour la compétitivité des entreprises.

### ▶ EN CHIFFRES

**16 000**

demandes de brevets d'invention ont été enregistrées en 2016 par l'INPI, ainsi que 88 500 dépôts de marques et 6 300 dessins ou modèles.

**1 320**

entreprises ont bénéficié en 2016 de prestations d'accompagnement dans le cadre de l'offre « Coaching INPI », développée en partenariat avec les conseils en propriété industrielle (CPI). Ces derniers sont 1 000 en France, regroupés au sein d'environ 300 cabinets.

Plus de **500**

entreprises ont bénéficié des sessions de sensibilisation aux enjeux de la PI et aux risques liés à la contrefaçon, organisées par la DGE avec l'appui des Direccte et en coopération avec la DGDDI et l'INPI depuis 2010.

La DGE et Vous est une publication de la Direction générale des entreprises

ISSN 2431-1529

Directrice de la publication :

Sophie Morin

Contact :

Charlotte Pistre

Conception, rédaction et

réalisation :

agence Pastelle

Crédits photographiques :

DR-iStock/Robuart



**Olivier Deschildre**

*DGE, adjoint au chef de bureau de l'innovation et de la propriété industrielle*

✉ [olivier.deschildre@finances.gouv.fr](mailto:olivier.deschildre@finances.gouv.fr)

## « Les entreprises doivent intégrer la propriété industrielle dans leur stratégie d'innovation et de développement. »

La propriété industrielle (PI) représente un ensemble de droits qui garantissent aux entreprises un monopole d'exploitation de leurs actifs immatériels : les inventions techniques à travers les brevets, les créations esthétiques (dessins et modèles) et les signes distinctifs (marques ou indications géographiques, valorisant la qualité d'un bien ou d'un service). Elle peut aussi leur permettre de valoriser leurs investissements en R&D ou en marketing à travers des licences d'exploitation concédées à des tiers. La prise en compte de la propriété industrielle en tant que levier de développement est donc importante dans la stratégie des entreprises. Son utilisation optimisée leur permet de renforcer leurs actifs et de réaliser leur potentiel d'innovation.

### Les PME fortement concernées

La maîtrise de la propriété industrielle n'est pas, loin s'en faut, réservée aux grands groupes ou à un cercle d'experts. Son appropriation par les entreprises, notamment les PME qui représentent une part vitale du tissu économique de notre pays, constitue un véritable enjeu de compétitivité pour l'économie française. Pourtant, seulement 16,8 % des dépôts des brevets sont effectués en France par des PME. C'est pourquoi l'État, avec le concours de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) et des professionnels de ce domaine, a lancé plusieurs initiatives visant à faciliter l'appropriation de la PI par tout type d'entreprise.

### Des interlocuteurs et des services

Pour bien cerner les enjeux de la propriété industrielle dans leur activité et se faire aider dans leurs démarches, les entreprises peuvent notamment s'adresser à l'INPI. Cet organisme public implanté à Paris, en région et à l'international, instruit et délivre, au nom de l'État, les différents titres de propriété industrielle. Son service d'assistance téléphonique « INPI Direct » répond aux interrogations des entreprises concernant leurs dépôts de titres. L'INPI a aussi développé une gamme de services, « Coaching INPI », qui visent à sensibiliser les PME et ETI aux enjeux de la PI et leur permettre d'envisager une stratégie adaptée à leur contexte et à leurs besoins. En 2016, 1320 entreprises ont bénéficié de ces prestations. Les entreprises peuvent également s'adresser aux « conseils en propriété industrielle » (CPI) qui accompagnent les entreprises pour définir et mettre en œuvre leur stratégie, les assistent pour rédiger leurs demandes de titres et les représentent devant les divers offices de propriété industrielle. Enfin, les avocats spécialisés en PI accompagnent juridiquement les entreprises dans le cadre du dépôt des titres et d'éventuelles procédures contentieuses. Des MOOCs permettent par ailleurs de se familiariser avec ces questions.

### Les rôles de la DGE

La DGE propose, met en œuvre et évalue les politiques publiques de la France en matière de propriété industrielle. Elle contribue à élaborer et faire évoluer les textes législatifs et réglementaires pour mieux répondre aux attentes des entreprises. Un nouveau titre de PI a ainsi été créé en 2015 : les « indications géographiques » pour les produits industriels et artisanaux, afin de protéger les savoir-faire locaux.

La DGE exerce la tutelle administrative de l'INPI, dont le pilotage repose notamment sur un contrat d'objectifs et de performance (COP) conclu avec l'État pour 4 ans. Renouvelé en avril 2017, ce contrat met en particulier l'accent sur l'amélioration des services rendus aux entreprises et aux innovateurs. La transformation numérique de l'INPI et la dématérialisation de ses procédures en est un objectif majeur pour simplifier les démarches des entreprises.

Enfin, la DGE organise, avec l'appui des Direccte et en coopération avec la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) et l'INPI, des sessions de sensibilisation aux enjeux de la PI et aux risques liés à la contrefaçon auprès des entreprises, en particulier des PME. Depuis 2010, plus de 500 entreprises en ont bénéficié. L'enjeu est important : plus de 30 % des PME européennes utilisant des droits de propriété industrielle ont déjà été confrontées à des atteintes à ces droits.



## Une internationalisation croissante

Au niveau international, la DGE participe aux négociations sur la mise en place du brevet européen à effet unitaire et de la juridiction unifiée du brevet (JUB), voulus par 25 États membres. L'objectif est d'accroître la sécurité juridique des brevets en garantissant une unicité d'interprétation du droit en Europe et en simplifiant les démarches. L'action des négociateurs français a notamment permis d'obtenir une réduction des frais de procédure pour les petites entreprises, ainsi qu'un plafonnement des frais recouvrables.

De fait, les enjeux associés à la PI s'internationalisent de plus en plus. Le nombre de brevets déposés annuellement au niveau mondial a triplé ces vingt dernières années, passant de 1 à près de 3 millions. La progression s'est récemment accélérée, notamment pour le dépôt de marques, dont le nombre s'est accru de 13,7 % entre 2014 et 2015. La « guerre des brevets » que se livrent les grands acteurs économiques du secteur des télécommunications, mais aussi la mise en place prochaine du brevet européen à effet unitaire ou l'évolution du droit européen sur les marques illustrent aussi cette internationalisation croissante. C'est pour y prendre toute sa place que la France s'engage aux côtés de ses partenaires européens dans la promotion du système européen et international de propriété industrielle.

*\* La propriété industrielle est l'un des domaines de la propriété intellectuelle, qui regroupe également la propriété littéraire et artistique. La propriété industrielle a plus spécifiquement pour objet la protection et la valorisation des inventions, des innovations et des créations (Source INPI).*

### Pour en savoir plus :

- Sur la propriété industrielle :  
<http://www.entreprises.gouv.fr>
- Sur l'INPI :  
<https://www.inpi.fr>  
<https://www.inpi.fr>
- Sur les conseils en propriété industrielle :  
<http://www.cncpi.fr>  
<http://www.cncpi.fr>
- Sur les MOOCs :  
<http://www.viapolytech.org>

### ▶ ESSENTIEL À RETENIR

- **La propriété industrielle permet aux entreprises de sécuriser et valoriser financièrement leur patrimoine immatériel. Son importance croît dans l'économie et fait l'objet d'une concurrence mondiale qui s'intensifie.**
- **La mise en place prochaine du brevet européen à effet unitaire et l'évolution du droit européen sur les marques constituent des éléments de réponse à ces enjeux internationaux.**
- **L'État a lancé différentes initiatives afin de faciliter l'appropriation de la PI par les entreprises, notamment les PME.**





**Hélène Szulc**

*dirigeante de  
la société Tech  
Sub Industrie  
Environnement*

## « Je conseille vivement aux dirigeants de PME de se former avec la Master Class de l'INPI sur la propriété industrielle. »

Fondée en 1994, aujourd'hui implantée à Saint-Laurent-Blangy (Pas-de-Calais), la société Tech Sub est spécialisée dans les travaux d'accès difficile, que ce soit en immersion subaquatique, en hauteur ou en milieux toxiques. Avec sa filiale Aquageo étanchéité (pose de géosynthétiques), le groupe emploie 45 personnes et a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires de 7,3 millions d'euros.

### Quels sont l'importance et les enjeux de la propriété industrielle pour votre activité ?

Nous avons développé des marchés de niche très techniques dans lesquels les savoir-faire et les procédés sont essentiels. Nous avons appris à les protéger après avoir nous-mêmes dû nous défendre d'une attaque en contrefaçon sur un procédé qui a constitué l'une des bases de notre activité. C'est à partir de là que nous avons compris que nous devons déposer des brevets, ou en acheter, pour sécuriser notre développement et nos actifs. En quelques années, nous avons acquis le réflexe de nous poser les bonnes questions afin de définir une stratégie pertinente. Il faut savoir faire la part des choses et déterminer ce que l'on a réellement besoin de valoriser, sans oublier le facteur rentabilité.

### Combien de titres de PI possédez-vous aujourd'hui ?

Nous avons 4 brevets et 8 marques, dont certaines à l'étranger, par exemple au Canada ou aux États-Unis où nous exportons nos savoir-faire. Mais nous choisissons également de ne pas divulguer - et donc de ne pas déposer - certains éléments techniques sur lesquels des années de recherche et de mise au point nous ont donné de l'avance. Cela fait aussi partie de la stratégie.

### Comment gérez-vous cet aspect de votre activité ?

Je m'en occupe personnellement, je me suis formée et j'ai ensuite formé l'un de mes collaborateurs, le responsable production et R&D. De plus, nous nous entourons de spécialistes, conseils en PI et avocats, qui assurent une veille régulière, notamment sur les dépôts de marques au niveau mondial, et le suivi de notre portefeuille de titres.

### Qu'en est-il de la gestion d'éventuels litiges ?

Grâce à cette veille permanente, on fait écrire des courriers dès que l'on voit apparaître quelque chose qui nous paraît gênant pour l'une de nos marques. L'idée de base est de ne pas aller au conflit et de trouver tant que possible des solutions amiables.



**Élisabeth Gérard**

*conseil en propriété industrielle (CPI), cabinet Laurent & Charras*

## « Il faut s'intéresser à la propriété industrielle avant d'être confronté aux problèmes. »

**Basé à Dardilly près de Lyon, le cabinet Laurent & Charras emploie une cinquantaine de personnes, réparties dans ses implantations dans plusieurs villes françaises, et jusqu'à Shanghai. Ses conseils en PI sont regroupés en équipes spécialisées couvrant tous les domaines de la propriété intellectuelle, du dépôt de titres à la gestion des litiges en passant par l'ingénierie des contrats.**

### En quoi consiste votre activité ?

Nous conseillons et accompagnons les entreprises et les particuliers pour la protection et la défense de leurs droits de propriété industrielle, marques, dessins & modèles, brevets... La partie brevets, très technique, est gérée par des ingénieurs. Le reste est pris en charge par des équipes de juristes dont je fais partie. Même si l'INPI a beaucoup simplifié l'accès à ses procédures, certains de nos clients préfèrent que l'on prenne en charge leurs dépôts puis la surveillance de leurs titres. Cela leur permet de gagner du temps et de l'énergie. De plus, nous avons accès à des bases de données spécialisées qui permettent des recherches plus poussées que celle proposée en accès libre par l'INPI.

### À quoi cela sert-il ?

Par exemple à faire des recherches de similitudes - de ressemblances -, et pas seulement une recherche à l'identique sur une marque ou un logo.

### Une marque déposée en France est-elle automatiquement protégée à l'étranger ?

Non, le droit des marques est régi par un principe de territorialité. Pour une entreprise ayant une activité au-delà des frontières, il est important d'étendre à d'autres pays les effets de ses dépôts de marques pour pouvoir éventuellement invoquer ses droits. Nous accompagnons nos clients sur tous ces aspects.

### Les accompagnez-vous aussi sur des actions contentieuses, et éventuellement judiciaires ?

Tout à fait. Tant que l'affaire n'est pas devant un tribunal, nous pouvons agir directement par des négociations, des mises en demeure... Et si cela devient judiciaire, nous travaillons avec des avocats spécialisés pour monter les dossiers.

### Quel conseil essentiel donneriez-vous aux PME ?

Il faut s'intéresser à ces questions avant d'être confronté aux problèmes. Si on néglige les dépôts, les démarches pour faire valoir ses droits sont ensuite bien plus compliquées. Il est également important de surveiller les dépôts effectués par des tiers pour pouvoir agir rapidement au cas où. Tout cela représente un investissement qui se justifie.



## Signature du Contrat d'objectifs et de performance 2017-2020 entre l'État et l'INPI

Le contrat d'objectifs et de performance entre l'État et l'INPI pour la période 2017-2020 a été signé le 11 avril 2017. Il s'inscrit dans la continuité de la période 2013-2016 qui a permis la mise en œuvre de nouvelles procédures et prestations au service des innovateurs. Sur 2017-2020, l'INPI s'orientera résolument vers le service aux clients. Le nouveau COP vise en effet à participer pleinement à la compétitivité de l'économie française par l'innovation, grâce à une meilleure sensibilisation des entreprises aux nouveaux outils permettant d'intégrer la propriété intellectuelle dans une vision stratégique globale, et à travers un accompagnement renforcé pour la protection de leurs créations.

<http://www.entreprises.gouv.fr>



## France Tourisme Lab lancé à l'international

Mercredi 8 mars 2017, le réseau français des incubateurs et accélérateurs touristiques France Tourisme Lab a réussi son lancement international lors de l'ITB Berlin, premier salon mondial du tourisme. L'objectif de France Tourisme Lab est de créer un écosystème performant, dédié à l'accompagnement des entreprises touristiques innovantes, sur le territoire national comme à l'international. Sur le Pavillon France à l'ITB Berlin, un autre temps fort a illustré la stratégie d'innovation touristique développée par la France : l'annonce officielle de la nouvelle promotion *start-up 2017* de l'incubateur parisien Welcome City Lab.

<http://www.entreprises.gouv.fr>



## Coopération franco-japonaise

Dans le cadre de l'accord de coopération entre les autorités françaises (DGE) et japonaises (METI) sur l'Industrie du Futur et l'Internet des objets (IoT), un appel à projets a été ouvert avec Bpifrance et la NEDO (agence japonaise de financement de l'innovation) jusqu'en juillet 2017 pour soutenir des projets de R&D collaborative. Il s'adresse aux entreprises françaises et japonaises ayant un projet conjoint de R&D dans le domaine de l'Industrie du Futur et l'Internet des Objets ou autres technologies innovantes, quel que soit le domaine d'application : mécatronique, micromachines, systèmes de sécurité IoT, simulation industrielle, logiciel embarqué, véhicule connecté, cyber sécurité, *Big Data*, intelligence artificielle (AI), etc.

<http://www.entreprises.gouv.fr>



## « Zone fibrée » : le statut sera en place en juillet 2017

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) a publié le 18 avril sa consultation publique permettant de sonder le secteur sur les modalités et conditions d'attribution du statut de "zone fibrée", ainsi que sur les obligations pouvant y être attachées. Cette consultation permettra de finaliser un cahier des charges pour les "zones fibrées" d'ici début juillet 2017, conformément au calendrier fixé par le législateur dans le cadre de la loi pour une République numérique. Cette mesure permettra de déclencher des mesures visant à accélérer la transition technologique du cuivre vers la fibre optique. Consultation ouverte jusqu'au 24 mai 2017.

<http://www.gouvernement.fr>



## Appel à candidatures sur le service universel des communications électroniques

Un second appel à candidatures pour la désignation du ou des opérateurs qui seront chargés de fournir la prestation « service téléphonique » du service universel des communications électroniques a été publié le 26 avril 2017. Les opérateurs candidats à la fourniture de cette seconde prestation doivent faire parvenir leur offre à la DGE d'ici au 14 juin 2017.

<http://www.entreprises.gouv.fr>





### Nouvelles Destinations Pour Tous

Deux nouveaux territoires ont obtenu, le 2 mars 2017, la marque d'État "Destination Pour Tous". Il s'agit d'Amiens, pour son offre touristique adaptée aux familles de handicap moteur et visuel, et de Balaruc-les Bains pour son offre touristique adaptée aux familles de handicap auditif et mental. Ces deux villes complètent le palmarès « Destination Pour Tous » aux côtés de Bordeaux, qui l'avait obtenu en 2014 pour son offre touristique adaptée aux familles de handicap mental et moteur.

<http://www.entreprises.gouv.fr>



### Lancement du deuxième appel à projets Disrupt' Campus

L'appel à projets Disrupt' Campus est un dispositif de soutien aux formations à l'innovation numérique et à l'entrepreneuriat, financé par le Programme d'investissements d'avenir (PIA). Il vise à l'émergence de cursus de formation à l'entrepreneuriat et à l'innovation numérique, élaborés par un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur et associant des entreprises engagées dans des démarches de transformation numérique. Après le premier appel à projets (lancé en novembre 2016 et clos le 3 février 2017), une deuxième vague est lancée. Les dossiers sont à déposer en ligne sur l'extranet Bpifrance, au plus tard le 30 mai 2017 à 12h.

<http://www.economie.gouv.fr>



### La coopération internationale sur le numérique se renforce à Düsseldorf

Les ministres du numérique des pays du G20 se sont réunis les 6 et 7 avril 2017 à Düsseldorf, à l'initiative de la présidence allemande. Cette première réunion dédiée aux enjeux du numérique témoigne de la prise de conscience grandissante des opportunités et défis générés par la transformation numérique de l'économie. La déclaration adoptée appelle à une plus forte coopération internationale et rappelle le soutien des pays du G20 aux principes fondamentaux de l'inclusion, de la libre circulation de l'information, de la diversité linguistique et culturelle et de la protection de la vie privée. Ce "G20 numérique" a également été l'occasion de concrétiser les travaux franco-allemands de Bpifrance et KfW sur la création de nouveaux outils de financement transfrontaliers des *start-ups* françaises et allemandes dans le numérique, les biotechnologies et les technologies vertes, dans la lignée des annonces formulées lors de la conférence numérique franco-allemande du 13 décembre 2016.

<http://proxy-pubminefi.diffusion.finances.gouv.fr>



### Les chronotachygraphes des autocars contrôlés

Les services métrologie des Direccte ont mené fin 2016 une opération nationale de surveillance des chronotachygraphes des autocars. Ces instruments enregistrent le type et le temps d'activité des conducteurs, la distance parcourue et la vitesse des véhicules, contribuant ainsi au contrôle du respect de la réglementation du travail et à la sécurité routière. 8432 autocars ont été contrôlés de manière inopinée sur l'ensemble du territoire. Des non-conformités ont été relevées sur 6,7 % des instruments contrôlés, soit techniques (70 % des défauts), soit administratives (30 %). Aucune fraude n'a été mise en évidence mais le cas de 6,4 % des instruments contrôlés (541 appareils) a imposé la mise à l'arrêt de l'autocar jusqu'à sa mise en conformité.

<http://proxy-pubminefi.diffusion.finances.gouv.fr>





15-21 mai

### Fête du Pain

Comme chaque année autour du 16 mai - jour de la Saint Honoré, patron des boulangers -, les boulangères et boulangers de France se mobilisent autour d'un thème commun, en animant leurs boulangeries et en organisant des manifestations dans les villes et villages. Le thème 2017, « Bougez avec le pain ! », invite au mouvement et célèbre l'activité sous toutes ses formes, aux motifs que (se) bouger préserve de certaines maladies et que le pain a des qualités nutritionnelles adaptées à l'effort physique.

**Partout en France**

<http://fetedupain.com>



22-23 mai

### BioEquity Europe 2017

Après Copenhague en 2016, la 18<sup>e</sup> édition de BioEquity Europe se tiendra cette année à Paris. Cet événement réunit des entreprises des sciences du vivant en recherche d'investisseurs, des opérateurs financiers et des professionnels du développement sous licence. Depuis sa création, BioEquity Europe a permis de mettre en contact plus de 700 entreprises européennes du secteur pharmaceutique avec des milliers de professionnels de l'investissement et du développement commercial.

**Marriott Rive Gauche (Paris)**

<https://www.biocentury.com>



31 mai

### Troisième journée « Start-ups innovantes du Dispositif Médical »

Cette 3<sup>e</sup> édition est axée sur les leviers stratégiques de réussite du développement. Elle vise notamment à ce que de grands leaders internationaux (ETI ou grands groupes français de demain) puissent émerger parmi les *start-ups* innovantes du Dispositif Médical. Le Syndicat national de l'industrie des technologies médicales (SNITEM) a souhaité cette année compter la DGE au rang de ses partenaires.

**Institut Pasteur (Paris)**

<http://www.entreprises.gouv.fr>



1<sup>er</sup> juin

### Entrepreneurs : 24 h chrono pour rebondir

Dans le prolongement de la dynamique initiée par la DGE et les associations du « Portail du rebond », cette première journée nationale portera sur le thème « Faciliter le passage à l'acte pour réduire le délai de rebond ». Elle fédèrera les acteurs économiques impliqués dans cette problématique, avec le soutien de la DGE. Les échanges s'articuleront autour de 5 conférences-débats et 5 espaces thématiques. La journée permettra également aux visiteurs de découvrir les offres d'emploi et de services liées au rebond entrepreneurial et salarial proposées par les exposants et les sponsors.

**CCI Grand Lille**

<http://secondsouffle.org>





7-9 juin

### Salon Handica : 19<sup>e</sup> édition

Depuis plus de 30 ans, Handica est le salon de référence dédié au handicap, au grand âge et au maintien à domicile. L'événement s'affiche comme un rendez-vous incontournable pour 20 000 visiteurs professionnels (secteur sanitaire et social, hébergement, fabricants et distributeurs, services à la personne, accessibilité, collectivités, institutions...) et grand public (personnes handicapées, familles, aidants, personnes âgées, associations...) et plus de 300 exposants.

**Eurexpo Lyon**

<http://www.handica.com>



8-10 juin

### Festival Futur en Seine

Gratuit et ouvert à tous, ce festival de l'innovation numérique est organisé par Cap Digital, pôle de compétitivité regroupant plus de 1 000 entreprises innovantes, universités, collectivités et grands groupes. Il se veut un temps de rencontre où innovateurs et citoyens testent ensemble les dernières innovations et décryptent la transformation du monde. Ambition affichée : « reprendre en main notre futur », et saisir « une occasion unique d'élaboration collective du monde à venir ».

**Paris La Villette**

<http://www.futur-en-seine.paris>



14-15 juin

### Salon Industries du Futur 2017

Cet événement « trinational » (France, Allemagne, Suisse) a pour vocation de favoriser et d'accélérer la constitution et la consolidation d'écosystèmes servant les enjeux des grandes filières industrielles françaises. Il vise à réunir les acteurs de la 4<sup>e</sup> révolution industrielle (grands groupes, PME, *start-ups*, plateformes de transfert de technologie, établissements de recherche, etc.). Une centaine d'exposants et plus de 1200 visiteurs sont attendus sur les 4 000 m<sup>2</sup> du salon, afin d'aborder les sujets-clés de l'Industrie du Futur et présenter un large panel de solutions technologiques innovantes.

**Parc Expo Mulhouse**

<http://www.industriesdufutur.eu>



15-17 Juin

### Viva Technology

Viva Technology, « l'événement de ceux qui inventent le monde de demain », réunit *start-ups* et grands groupes pour leur donner l'occasion d'initier et de développer de fructueuses collaborations. Plus de 50 000 visiteurs y sont attendus, dont 5 000 *start-ups*. Les rencontres de cette 2<sup>e</sup> édition seront structurées par quatre espaces : Hack, voué à la collaboration entre *start-ups* et grands groupes pour innover ensemble ; Discover, un espace où la scène internationale présente ses plus belles innovations ; Imagine, salles de conférences dédiées au futur du business et de la société ; Accelerate, espace consacré à la rencontre entre *start-ups* et investisseurs pour accélérer la croissance de l'entreprise.

**Paris Expo Porte de Versailles**

<https://vivatechnology.com>





19-25 juin

### Salon international de l'aéronautique et de l'espace

C'est la 52<sup>e</sup> édition du célèbre salon du Bourget, organisé par le SIAE, filiale du Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales (GIFAS). Toute la filière aéronautique sera une nouvelle fois présente au plus ancien et plus grand salon international consacré à cette industrie, et à l'origine de nombreuses vocations. Les 4 premiers jours seront réservés aux professionnels, suivis de 3 jours pour le grand public. Parmi les moments forts du salon, les spectaculaires présentations aériennes permettent aux exposants de montrer leur savoir-faire technologique et aux visiteurs de découvrir les dernières nouveautés en la matière.

**Paris - Le Bourget**

<https://www.siae.fr>



20 juin

### Session de sensibilisation à la lutte contre la contrefaçon

La Direccte Centre-Val de Loire en partenariat avec l'INPI et MAME organise, de 8h30 à 11h, une conférence "Matinée sans contrefaçon".

**Site MAME (Tours)**

<http://centre-val-de-loire.directe.gouv.fr>



27-28 juin

### 12<sup>e</sup> édition du Forum TERATEC

Évènement majeur en France et en Europe, le Forum TERATEC regroupe les experts internationaux du HPC (*High Performance Computing*), de la simulation et du *Big Data*. Il confirme l'importance de ces technologies dans le développement de la compétitivité et des capacités d'innovation des entreprises. Plus de 1 300 professionnels y sont attendus, avec la participation et les témoignages de grands industriels, des présentations des entreprises technologiques leaders dans le domaine, des ateliers techniques divers et de haut niveau, et une forte représentativité des exposants.

**École Polytechnique (Palaiseau)**

<http://www.teratec.eu>



29 juin

### Session de sensibilisation à la lutte contre la contrefaçon

La Direccte Nouvelle Aquitaine en partenariat avec l'INPI organise une conférence "Matinée sans contrefaçon".

**Bordeaux**

<http://nouvelle-aquitaine.directe.gouv.fr>



30 juin

### Plénière Initiative Fabrication Additive

Les procédés de fabrication additive (impression 3D) représentent un marché mondial estimé en 2015 à 4,7 milliards d'euros et connaissent une croissance fulgurante. Sous l'égide de l'Alliance Industrie du Futur, plus de 120 acteurs (industriels, académiques, centres de recherche) ont élaboré une feuille de route visant à accélérer le développement de la filière française. Le gouvernement s'associe à cette stratégie, notamment à travers le 3<sup>e</sup> volet du Programme d'investissements d'avenir, avec l'objectif de positionner la France dans le top 5 mondial dans ce domaine.

**Centre Pierre Mendès France (Paris)**



## Restitution de l'étude "Dispositifs médicaux en France : nouveau panorama du secteur"

Cette actualisation de l'état des lieux de la filière des dispositifs médicaux en France marque un nouveau tournant pour la reconnaissance d'un secteur dont le rôle est essentiel pour l'avenir du système de soins et la création des emplois de demain. Financée par le SNITEM et conduite par le cabinet D&Consultants de mars 2016 à janvier 2017, l'étude visait à permettre la mise à jour des précédentes données (rapport Pipame 2011). La DGE, représentée au sein du comité de pilotage, se félicite que le principal syndicat professionnel des dispositifs médicaux ait décidé de se doter d'un outil de suivi de la filière précieux et profitable à tous.

<http://www.entreprises.gouv.fr>



## Réindustrialiser par l'innovation

Le rapport « Réindustrialiser par l'innovation » a été remis fin mars à Christophe Sirugue, secrétaire d'État chargé du Numérique, de l'Industrie et de l'Innovation. Fondées sur un état des lieux de l'ensemble des politiques d'innovation en France, ses conclusions formulent 12 propositions issues d'une expérimentation réussie dans les territoires ou proposées par les entreprises rencontrées lors d'entretiens. Ces propositions ciblent essentiellement les PME innovantes, avec une idée centrale : détecter et favoriser la croissance des plus dynamiques d'entre elles afin de les amener, en cinq ans, au stade d'entreprise de taille intermédiaire (ETI). La mission estime qu'il est possible d'en accompagner 1500 dans ce délai de cinq ans.

<http://www.economie.gouv.fr>



## Guide pratique "Taxes de séjour"

Les collectivités trouveront dans cette publication, sous forme de fiches pratiques, la réponse aux questions qu'elles peuvent se poser suite à la réforme de la taxe de séjour entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Rappelons que la réforme avait trois objectifs : une meilleure adaptation du barème tarifaire aux capacités contributives des redevables, une simplification des écritures et le renforcement des moyens de recouvrement par les collectivités territoriales.

<http://www.entreprises.gouv.fr>



## L'activité 2016 des référents uniques pour les investissements (RUI)

Le réseau des RUI est animé par la DGE, en lien avec le ministre chargé de l'Industrie. Leur mission de terrain permet d'apporter des réponses concrètes aux problématiques des investisseurs potentiels français ou internationaux. À fin 2016, les RUI accompagnaient dans les territoires 821 projets représentant un potentiel d'investissements de 23 milliards d'euros. Le rapport d'activité illustre la diversité de leurs actions pour lever les freins à l'investissement, être source de propositions pour faire évoluer les réglementations et les pratiques ou encore favoriser l'attractivité de la France par leur réactivité et la qualité des solutions qu'ils inventent.

<http://www.entreprises.gouv.fr>



## Rapport d'activité 2016 de la Commission de concertation du commerce

Installée en 2016, la Commission de concertation du commerce (3C) réunit les parties prenantes au développement des activités de commerce en France. Elle a pour principales missions de conseiller les pouvoirs publics sur la situation du commerce en France, de proposer des actions et de soumettre des avis et des propositions relatifs à l'efficacité et à l'impact des politiques publiques relatives au commerce. Pour cette première année, ses travaux ont notamment permis de dégager des axes de réflexion et des pistes d'actions liés aux enjeux et outils du numérique, à la promotion des métiers et à la formation, aux mutations des métiers de la vente et au développement de la responsabilité sociétale dans les entreprises, y compris dans les TPE et PME.

<http://www.entreprises.gouv.fr>



## Guide numérique Eden des escapades insolites en France

Chaque année depuis 2008, le concours EDEN (*European Destinations of Excellence*) permet à des destinations françaises de rejoindre un réseau européen de destinations touristiques d'excellence. Pour promouvoir les 26 destinations insolites distinguées à ce jour, la DGE a confié la création d'un guide numérique à Atout France, l'Agence de développement touristique de la France. Ces destinations seront également mises en valeur dans un guide papier à paraître le 1<sup>er</sup> juin 2017.

<http://www.entreprises.gouv.fr>



### 4 Pages n°68 - Les hébergements collectifs touristiques en 2016

La fréquentation française a compensé partiellement en 2016 le recul des nuitées étrangères. La fréquentation des hébergements collectifs touristiques de France métropolitaine a globalement baissé de 1,3 % mais les nuitées de la clientèle française ont résisté, progressant de +0,5 % par rapport à une année 2015 déjà favorable. La fréquentation étrangère a quant à elle reculé de 5,1 %, marquée par les attentats ayant frappé la France. Les hôtels et autres hébergements collectifs touristiques franciliens ont été particulièrement touchés.

<http://www.entreprises.gouv.fr>



### Rapport sur les compétences transférables et transversales

Le Réseau Emplois Compétences, animé par France Stratégie, a publié son rapport sur les compétences transférables et transversales. Sous-titre : comment les repérer, les reconnaître et les valoriser ? La première partie du document est consacrée aux définitions et aux outils de description de ces compétences. Elle identifie la grande variété des référentiels existants, et l'absence de terminologie partagée entre les acteurs. La deuxième partie présente des outils et des démarches destinés à aider les individus et les entreprises à repérer et formaliser les compétences transférables et transversales. La dernière partie traite la question de la certification des compétences. Elle illustre les rapprochements entre différentes certifications destinées à favoriser les mobilités, et ouvre la voie à de nouvelles opportunités de rapprochement entre formation initiale et formation continue.

<http://www.strategie.gouv.fr>



### Tableau de bord mensuel de l'activité industrielle - Janvier 2017

La production manufacturière a de nouveau fléchi en janvier 2017 (-1,0 %). Hormis la fabrication de matériels de transport, quasi stable, tous les grands secteurs ont décru, avec des reculs marqués pour la fabrication de ciment, chaux et plâtre (-18,4 %) et d'ouvrages en béton, ciment ou en plâtre (-8,3 %) liés en partie à la météo peu favorable en janvier. Certaines productions résistent telles que l'industrie pharmaceutique (+4,0 %) et la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques (+4,1 %). Au cours des trois derniers mois la production manufacturière a cru de 0,6 % par rapport aux trois mois précédents, mais baissé par rapport à janvier 2016 (-1,3 %).

<http://www.entreprises.gouv.fr>



### 4 Pages n°69 - L'industrie manufacturière en 2016 : marges au plus haut mais dégradation des échanges extérieurs

La production manufacturière française a légèrement augmenté en 2016 (+0,3 %), principalement tirée par l'industrie automobile, la construction aéronautique et spatiale et l'industrie chimique. Le déficit commercial manufacturier s'est creusé de 7,3 Mds€, principalement du fait de la réduction de 4,9 Mds€ de l'excédent en produits aéronautiques et spatiaux. Le recul de l'emploi salarié direct a ralenti et l'intérim a poursuivi sa forte progression. Le coût horaire du travail continue de croître moins rapidement qu'en Allemagne, sa hausse ayant été plus que compensée par les gains de productivité horaire. Le taux de marge dans l'industrie manufacturière est quant à lui à son plus haut niveau depuis 2002.

<http://www.entreprises.gouv.fr>